



REGLEMENT INTERIEUR

Ecole Pie X - Immaculée
10 rue de la Gavrée
44 190 GORGES
☎ 02.40.06.92.06
✉ ecolepiex@gmail.com

1 - Entrées et sorties



a) **Les horaires** doivent être respectés pour le bon fonctionnement et déroulement de la classe. Ils sont les suivants de la PS au CM2 :

8 h 45 - 12 h 15

13 h 30 - 16 h 15

L'ouverture de l'école a lieu à 8h35 (heure légale) et 13h20 pour le midi.

✋ A 12 h 15 comme à 16h15, **merci de ne pas pénétrer** sur la cour avant que l'enseignant s'occupant de la sortie **soit présent au portail**. Il en va de la sécurité des enfants. Les enseignantes font leur possible pour vous faire attendre peu.

✍ **PS à GS** : Les parents peuvent pénétrer dans les classes pour aider leur enfant à s'installer mais ne doivent pas s'attarder... l'école commençant à 8h45.

✍ **CP à CM2** : Les temps d'entrée et de sortie de classe sont réservés à l'accueil de l'enfant : **les parents sont donc invités à rester sur la cour, en dehors du hall.**



b) Accueil et sortie

- Les enfants qui partent seuls (à pieds ou en vélo) doivent toujours être munis de leur carte d'autorisation de sortie qu'ils présentent à l'enseignant qui se tient au portail.

- Si exceptionnellement, votre enfant doit sortir seul de l'école, vous devez en informer par écrit l'enseignant.

- Les enfants allant à l'accueil périscolaire ou à l'APC doivent se diriger vers la personne responsable.

- Les enfants qui doivent quitter l'école en cours de journée (pour se rendre à l'orthophoniste ou autre) doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte et raccompagnés jusqu'à leur classe au retour. L'information devra être communiquée auparavant, par écrit, à l'enseignante.

- Les enfants attendant leurs parents sont invités à venir au portail.

- Les enfants de maternelle, une fois récupérés en classe, doivent rester auprès de leurs parents.



c) Stationnement

Merci de respecter la place pour personnes handicapées à côté du portail, rue des chênes.

d) Vélos

Les enfants peuvent venir en vélo. A l'arrivée au portail, ils devront mettre un pied à terre afin de ne pas rouler sur la cour. Dès leur arrivée, les vélos devront être rangés dans le lieu prévu à cet effet. Tout accès à ce lieu (hors temps d'entrée et de sortie) est formellement interdit.



e) Absences

L'inscription d'un enfant à l'école engage l'enfant à être présent tous les jours. Ainsi, toute absence, prévue ou non, doit être signalée à l'école. En cas d'absence imprévue, l'école doit être prévenue au 02.40.06.92.06. (laisser un message) ou à ecolepiex@gmail.com **avant 9 h**.

Au retour de l'enfant, un bulletin d'absence doit être adressé à l'enseignante, document demandé par



2- Savoir vivre

Le langage grossier, la violence verbale, physique, les crachats n'ont pas leur place dans l'école. Pour le respect de chacun, les enfants doivent porter une tenue vestimentaire propre, décente et adaptée aux activités scolaires, aux conditions météorologiques.

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant; chaque année un nombre considérable de vêtements est oublié. Tous les vêtements non récupérés le jour de la sortie de fin d'année scolaire seront donnés au relais.



a) Sur la cour

Pour le respect de la nature, les enfants doivent mettre leurs papiers dans les poubelles qui sont à leur disposition et prendre soin des plantes, des arbres.

Ils utiliseront avec respect et en fonction de leur âge les jeux de cour qui sont fournis (structures, vélos, trottinettes, ballons, échasses) afin de ne pas les détériorer ou blesser leurs camarades. Il est interdit de jouer au coin de rangement des vélos.

Aucun jeu ne sera sorti du hall sur le temps du midi. La cantine proposera un ou deux ballons sur son temps de surveillance. Les enfants n'emportent aucun jeu personnel au restaurant scolaire.

Pour les enfants du primaire (CP à CM2), l'apport de jeux personnels est interdit.

Les seuls jeux autorisés sont :



- les cartes traditionnelles et jeux de 7 familles (pas de cartes à collectionner).
- les billes mais pas de boulet
- les cordes à sauter
- les élastiques
- les toupies

L'école décline toute responsabilité en cas de perte.

Si ceux-ci occasionnent des conflits, l'équipe enseignante pourra être amenée à les interdire. Les enfants veilleront aussi à ne pas s'appuyer sur le grillage, ni à se suspendre aux porte-manteaux, ni à monter sur les tables ou les bancs.

Chaque année, l'équipe enseignante reverra les règles de vie et les jeux de cour, en fonction des besoins.

A la fin de chaque récréation, les enfants se rangent rapidement dans le calme et sans se bousculer, en veillant à ce que tous les jeux soient rangés.



b) Dans les sanitaires

Ce n'est pas un endroit pour jouer. C'est un lieu que l'on aime trouver propre; chaque enfant veillera donc à tirer la chasse d'eau, ne pas gaspiller le papier, ni l'eau et à ne rien jeter dans la cuvette. BADGE...

ATTENTION!

- ☞ On ne claque pas les portes
- ☞ On ne reste pas jouer dans les cabines.
- ☞ Un seul enfant par cabine
- ☞ On ne dérange pas les autres.

c) RAPPEL AUX PARENTS

Pour tout changement concernant le périscolaire, la cantine ou le car, merci d'appeler en priorité Christelle Renaudin, directrice du périscolaire au 02.40.06.98.94. puis de tenir informée l'enseignante.



Il est strictement interdit, de fumer dans l'enceinte de l'école, en présence ou non, des enfants, sur ou hors temps scolaire, ce qui inclus les manifestations au sein de l'école comme le marché gourmand ou les fêtes de projet.



N'ayant pas de secrétariat, les messages vocaux déposés sur le répondeur **après 13h** ne peuvent pas toujours être écoutés ni transmis aux enseignants.

3- Sécurité

Pour la sécurité de tous, il est interdit d'apporter:

- des objets dangereux,
- des chewing-gums, sucettes et bonbons
- tous médicaments.

Tout enfant malade ou fiévreux doit être gardé à la maison jusqu'à complet rétablissement d'autant plus en cas de maladies contagieuses.

Le personnel de l'établissement n'est pas autorisé à donner de médicaments aux enfants sauf exception (PAI ou fiche médicale remplie pour l'asthme). Pour la sécurité de chacun, **il est strictement interdit aux élèves d'être en possession de médicaments même homéopathiques.**

4- Relations école/famille



Les parents doivent suivre la scolarité de leur enfant en s'informant par le cahier de liaison, en s'assurant que le travail demandé soit fait, en prenant rendez-vous pour parler de leur enfant.

En cas de conflit entre enfants, les parents n'ont pas à intervenir. Ils doivent en parler aux enseignants qui gèreront le problème.

Les parents pourront participer activement à la vie de l'école, en s'inscrivant dans les associations de parents, en venant encadrer des groupes lors des sorties scolaires ou ateliers.

5- Sanctions



■ Pour aider votre enfant à respecter les autres, à se responsabiliser un règlement est élaboré au cours de l'année dans chaque classe. En cas de non-respect fréquent du règlement ou de manquement grave, les parents sont informés.

■ Si aucune amélioration n'est remarquée, l'enfant et ses parents sont convoqués par le chef d'établissement. Suite à cet entretien, il est décidé d'une aide (ex : contrat de comportement) pour l'enfant et de sanctions adaptées : un devoir supplémentaire, une tâche d'intérêt général, une retenue ...

■ En cas de nécessité, le chef d'établissement réunit le conseil des maîtres qui décide de sanctions plus graves pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'école.

